

Humm Minuti / Kollé 2.12.

Sich S. 2 und 3.

S. 17-58

Berne, le 3 décembre 1958

GT/ce

Film : LES SENTIERS DE LA GLOIRE

(film américain, tourné en Autriche sur le refus des Français de le laisser tourner en France; épisode imaginaire de la guerre de 1914-18)

L'intrigue : un général de division français donne l'ordre de prendre aux Allemands une position clef. Le général de brigade doute que cette prise réussisse, mais donne néanmoins l'ordre au colonel, commandant un régiment, de passer à l'attaque. Celui-ci doute également du succès et compte que plus de la moitié de ses hommes seront tués. L'attaque est néanmoins déclenchée. Les hommes sortent des tranchées mais se font descendre aussitôt par l'ennemi. Quelques uns, les plus avancés, engagés dans le no man's land ne sont plus suivis des autres et regagnent alors leur position de départ; l'opération tourne mal. Voyant cela, le général de brigade donne l'ordre de tirer dans les tranchées françaises pour empêcher les troupes de reculer. En fait, l'opération a échoué, la position n'a pu être enlevée à l'ennemi et le reproche est adressé aux troupes, par le général de brigade, d'avoir prématurément battu en retraite. Sur ses ordres, trois hommes, tirés des rangs des combattants, seront traduits à titre exemplaire devant une cour martiale et fusillés. Le colonel tentera de les défendre, mais en vain. Celui-ci s'adressera alors au général de division pour lui révéler l'ordre insensé du général de brigade d'avoir voulu faire tirer sur ses propres hommes. Ce général devra donc lui aussi être traduit devant une cour martiale, mais il pourra se défendre en disant que son supérieur avait exigé de lui l'exécution d'un ordre irréalisable. Pour mettre le colonel dans son camp, le général de division lui offre les étoiles du général qui va déchoir de son grade. Le film se termine sur le renvoi du colonel au front et on laisse au spectateur imaginer le sort qui attend les deux généraux, tous deux présentés comme des hommes durs, inhumains, agissant au mépris de la vie humaine et cyniques dans leur façon de jouir des biens de la vie (repas fins et bal de château, tandis que la troupe croupit dans les tranchées).

*

*

*

./.

Dodis



- 2 -

Prises de vues excellentes; scènes particulièrement suggestives, séquences très longues et très pénibles sur les moments qui précèdent l'exécution des trois innocents et sur l'exécution elle-même. Les troupes françaises de la première guerre mondiale et leurs officiers ont été fidèlement copiés. Les noms qui sont donnés aux acteurs sont des noms typiquement français. Bien que le dialogue (parlé anglais et sous-titré) n'ait rien de français, tant du point de vue de l'esprit que sous l'angle de la psychologie, et que le film lui-même soit précédé d'un préambule qui dit qu'il ne s'agit que d'une fiction qui ne doit pas porter atteinte à la bravoure d'une armée qui a fait l'admiration du monde et édifié les générations qui lui ont succédé, on ne peut se détacher de la vision que nous donne le producteur, c'est-à-dire d'officiers généraux français en uniforme et en action que salit une intrigue tirée d'un roman américain (Path of Glory).

Nous avons été le premier à devoir donner notre avis : en dehors du fait que toute cette bande a quelque chose d'écoeurant en soi et qu'il est pénible de voir les Américains, dont l'entrée en guerre n'a été que tardive, traiter un tel épisode, si imaginaire soit-il, en revêtant les acteurs d'uniformes français - encore que de telles histoires de Cour martiale ont effectivement existé - en dehors de ce fait, il y a qu'une sorte d'infamie rejaillit indubitablement sur l'armée française et les états-majors; sur ses généraux en particulier. Nous avons considéré, du point de vue du Département politique, qu'autoriser la diffusion de ce film en Suisse marquerait de notre part une complaisance malheureuse et discourtoise à l'égard de la France - pays voisin et ami - à laisser tourner en dérision les officiers d'une armée qui fut glorieuse et dont la marque de bravoure en définitive a été aussi celle des généraux, des états-majors et de tous les galonnés.

Le Procureur général de la Confédération, le chef de la Police fédérale et son adjoint, M. Amstein, et les autres participants à cette projection ont chacun, pour leur part, émis le même avis, de sorte que ce film sera interdit sur tout le territoire de la Confédération.

Il est à noter que deux cantons déjà ont pris une décision dans ce sens. Il s'agit de ceux de Genève et de Bâle, tous deux à la frontière française. Ce film aurait cependant été projeté à Délémont, du fait que la législation bernoise n'a dans la question de la censure des films pas de dispositions qui traitent de l'incidence de ceux-ci sur le plan des relations

./.

- 3 -

entre Etats, mais le gouvernement cantonal bernois, comme le canton de Vaud qui s'apprête à interdire "Les Sentiers de la Gloire", seront heureux que la censure se manifeste à l'échelon fédéral.

Selon M. Amstein, certains journalistes attendent impatiemment le verdict de censure, ce qui pourrait laisser prévoir des réactions de leur part.

R. Godin

Annexes : Décision des cantons de Genève et de Bâle